

Décret

Générale

modern

Décret n° 2015-217/PRE portant approbation des statuts de l'académie de la langue somalie dénommée "Akademeeye-Goboleedka Af Soomaaliga".

n° 2015-217/PRE

Ministère
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Numéro JO
n° 14 du 30/07/2015

Date de publication
23 juillet 2015

Date du numéro
30 juillet 2015

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU Le Décret n°2013-0044/PRE du 31 mars 2013 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2013-0045/PRE du 31 mars 2013 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2013-003/PRE portant création du comité technique chargé de la mise en place de l'Academie de la langue somalie

VU L'Arrêté n°2012-0719/PR/MCCPT portant Organisation des Festivités du 40 ème Anniversaire de la Transcription du somali
SUR Proposition de la Présidence de la République.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Sont approuvés les Statuts de l'académie de la langue somalie dénommée "Akademeeye-Goboleedka Af Soomaaliga" ci-joints en annexe.

Article 2

Le présent décret sera exécuté partout où besoin sera et sera publié au Journal Officiel de la République de Djibouti.

Le Président de la République

